

I - LES PAYSAGES

2 ÉTAT INITIAL



FIGURE 113 - UNE ORGANISATION HUMAINE ÉTAGÉE, CLASSIQUE DE LA MOYENNE MONTAGNE



FIGURE 114 - LE BOURG GROUPÉ DU PETIT BORNAND



FIGURE 115 - DES HAMEAUX GROUPÉS, TRÈS LISIBLES AU SEIN DES PRAIRIES DE PENTE

LA LOI MONTAGNE s'applique sur ces territoires. Elle vise à « préserver les espaces, paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard » (Art L145-3-II).

L'urbanisation se fait en continuité avec les bourgs, villages, hameaux, groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations existants, ou doit prouver par sa taille et sa capacité qu'elle se fait dans le respect de la qualité des sites et des grands équilibres naturels.

À SAVOIR

Il s'agit d'un secteur patrimonial, inventorié comme « paysage rural patrimonial » par la DIREN. **BRISON**, de part son altitude et son implantation, est un village qui témoigne de la rudesse des conditions de la vie en montagne.

CARACTERES IDENTITAIRES

LES PENTES

LE PETIT-BORNAND-LES-GLIÈRES. Cette vallée en V creusée par le Borne, est très encaissée et offre pour seul replat l'emplacement du village du Petit-Bornand (• 1300 de dénivelé avec les sommets dominant la vallée). Le centre du Petit-Bornand est peu dense, très lumineux et accueillant. Les grosses bâtisses au charme désuet (pensions, restaurants, commerces) témoignent d'un passé touristique ancien et désormais peu marquant (reconversion en habitat). Seul le presbytère de l'église, excentrée, est inscrit comme monument historique.

Ailleurs, les pentes accueillent des hameaux groupés très lisibles au sein des prairies comme Termine, Saxias, Beffey, etc., mais aussi de chalets isolés.

Ces constructions sont constituées de grands chalets traditionnels, de couleur sombre. Leur épannelage souligne souvent le relief sur lequel ils ont été construits (Cf. Beffay). Les chalets, véritables patrimoine vernaculaire, ne sont pas concernés par des protections réglementaires.

Le fond de vallée, sur les rives du Borne, est peu humanisable et l'urbanisation tend à se diluer le long de la RD12. Les nouvelles constructions, répondant aux besoins actuels, sont plus petites, plus découpées et présentent des abords aménagés rarement adaptés au terrain naturel.

EPANNELAGE : en architecture, épannelage désigne l'organisation des toits.

À SAVOIR

I - LES PAYSAGES

2 ÉTAT INITIAL



FIGURE 116 - AUTOUR DU VILLAGE, LES PENTES SE REFERMENT (BOISEMENTS) ET LE MITAGE EST TRÈS PRÉSENT

Leurs couleurs sont souvent plus claires. Elles se distinguent facilement du reste des constructions jusqu'à parfois rompre l'harmonie de certains hameaux en focalisant le regard (Figure 115, page 193). Or ces pentes sont les espaces les plus visibles pour les visiteurs. Ils donnent d'emblée une image à cette porte d'entrée dans le massif des Aravis. La maîtrise de leur avenir est donc essentielle (secteur d'intérêt paysager 12, page 201).

BRISON. La commune offre trois ambiances distinctes : le village, la route d'accès au plateau de Solaison, et le plateau.

La route d'accès au village est hostile : raide, étroite, sinueuse, très boisée. On découvre alors un village austère, avec une exposition Nord-Est peu favorable à l'ensoleillement. Les espaces boisés alentours se referment sur le village, assombrissant encore cet espace (Figure 117, ci-dessus). Le bâti historique, resserré, témoigne de la difficulté à vivre dans cet environnement (Figure 118, ci-contre). Il offre aujourd'hui une belle homogénéité de volume dans le site.

La route d'accès au plateau de Solaison est ponctuée de nombreuses résidences éparses. Leur densité, leurs volumes sont relativement faibles et s'intègrent bien à l'échelle du site.

Le plateau de Solaison est au contraire aménagé par un hameau qui laisse vierge

de toute construction de vastes espaces. Le bâti est un bâti sommaire, à l'aspect de granges, majoritairement construit de planches clouées. Ce bâti donne une ambiance particulière au lieu : ni station de montagne, ni station village, mais simplicité et respect de la nature environnante.



FIGURE 117 - LES BOISEMENTS LIMITENT LES VUES SUR LA VALLÉE, RENFORÇANT LE SENTIMENT D'ISOLEMENT DU VILLAGE



FIGURE 118 - UNE TRADITION DU BÂTI SERRÉ, POUR S'ISOLER DES AVALANCHES ET PRÉSERVER LES MEILLEURES TERRES

I - LES PAYSAGES

2 ÉTAT INITIAL

LES SOMMETS

Les paysages remarquables d'alpages et de sommets sont porteurs d'une image traditionnelle forte. La Pointe Blanche et le Pic de Jallouvre s'offrent facilement au regard depuis les fonds de vallée, laissant imaginer des espaces d'évasion sur les sommets (Figure 119, ci-dessous).

Deux des trois principaux alpages bénéficient d'une protection au titre des sites inscrits (*secteurs d'intérêt paysager 13 et 14, page 201*). Cette protection ne garantit pas pour autant l'avenir de ces espaces sans démarche volontariste de valorisation globale (avis simple de l'architecte des bâtiments de France pour toute déclaration de travaux). Les alpages sont des espaces dont la mise en valeur par l'activité agricole permet l'évasion pour la population.

Le plateau des Glières est le lieu le plus fréquenté de la commune du Petit Bornand, par les habitants comme les touristes, pour sa valeur historique, son originalité liée aux vastes espaces plats et ouverts (Figure 120, ci-contre). L'accès par le Petit-Bornand reste toutefois confidentiel par rapport à Thorens : route d'accès difficile, arrivée « dans les pots d'échappement », faible valorisation de l'accueil côté Petit-Bornand. Les autres alpages sont moins accessibles mais conservent ainsi leur caractère sauvage.



FIGURE 119 - DES ALPAGES ISOLÉS, ESPACES DE LIBERTÉ ET DE JEU PEU PERCEPTIBLES DEPUIS LA VALLÉE



FIGURE 120 - LES GLIÈRES, SYMBOLE DE LA LIBERTÉ

Un projet de liaison par câble pour monter au plateau de Glières et supprimer les véhicules du plateau est étudié par la CCFG. Ce projet relève d'une procédure UTN, rendue nécessaire pour toute opération créant une surface de plancher hors d'œuvre net et d'autres équipements dont la liste est prévue par décret en Conseil d'Etat. Leur implantation doit respecter l'ensemble des règles d'aménagement et de protection inhérentes aux zones de montagnes. Seul le principe d'urbanisation en continuité ne leur est pas applicable, bien qu'elles doivent néanmoins respecter la qualité des sites et des grands équilibres naturels.

I - LES PAYSAGES

2 ÉTAT INITIAL

LES PANORAMAS ET POINTS FOCaux MARQUANTS

VALLÉE DU PETIT BORNAND

La découverte de cette vallée se fait principalement depuis l'unique route de passage (RD 12) accrochée au relief et qui longe le torrent du Borne sur sa rive droite.

Cette configuration de la route donne à voir, sous forme de panoramas ou de fenêtres paysagères, sur le coteau opposé qui représente, une véritable « vitrine » de l'organisation agro-pastorale traditionnelle du massif des Bornes et Aravis. Les routes étroites et escarpées conduisant aux alpages offrent des points de vue remarquables et à forte valeur émotionnelle sur la vallée et les sommets opposés

BRISON

La route d'accès étroite et accrochée aux pentes escarpées offre par endroits des panoramas exceptionnels sur la vallée de l'Arve et les montagnes.

Le site d'implantation du village se découvre au débouché du dernier virage.

SECTEURS SENSIBLES DU POINT DE VUE DES ÉQUILIBRES PAYSAGERS

A partir de cette analyse des ambiances et des vues, 3 secteurs sensibles ont été repérés qui bénéficieront de prescriptions particulières (*voir tableau de synthèse et carte de localisation, n° 14,15,16 page 201*).

3 ATOUTS, FAIBLESSES ET ENJEUX DU TERRITOIRE

ATOUTS

DE CONTAMINE SUR ARVE A BONNEVILLE

LES COTEAUX

- Une image qui est majoritairement celle d'une **CAMPAGNE PRÉSERVÉE** (*secteur d'intérêt paysager 10, page 201*) ;
- Des paysages agraires qui offrent de grandes **ÉCHAPPÉES VISUELLES** sur les paysages comme le Salève et la plaine ;
- Un coteau également **FORTEMENT PERÇU** depuis l'autoroute mais aussi depuis la communauté de communes du Pays Rochois ;
- Un **POINT FOCAL SINGULIER** : le château de Villy, mis en valeur par un premier plan visuel de vignes récemment arrachées et dont l'avenir pose question ;
- Le village de Contamine : une forme « regroupée » **TRÈS VISIBLE** au cœur de

ces pentes, en vision frontale depuis l'autoroute ;

- Une **COUPURE VERTE** (*secteur d'intérêt paysager n°11, page 201*).

FOND DE VALLÉE

- Une **COUPURE VERTE** entre Pouilly et Findrol à fort intérêt paysager (*secteur d'intérêt paysager n°11, page 201*) ;
Aux abords de Findrol, un hôpital en construction, avec la réalisation d'infrastructures de desserte et l'ambition d'un **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE** lié potentiellement restructurant pour le paysage urbanisé de la zone de Findrol. Également des opportunités de requalification liées au projet de liaison A40 / Chasseurs ;
- Des **BOISEMENTS** en bord d'Arve, qui masquent les activités de fond de vallée

I - LES PAYSAGES

3 ATOUTS, FAIBLESSES ET ENJEUX DU TERRITOIRE

(Traitement de granulats, infrastructures) aux ambiances peu attractives ;

- La constitution d'un **CHEMINEMENT** Léman/Mont-Blanc en cours le long de l'Arve.

LA VALLEE DE L'ARVE DE BONNEVILLE A MARIGNIER

LES SOMMETS

- La pointe d'Andey et le Môle : des **SOMMETS EMBLÉMATIQUES** du territoire (*secteurs d'intérêt paysager 1 et 9*) : forme particulière, alpages, neige, etc. ;
- Des espaces identitaires perceptibles grâce à des **AVANT-PLANS DÉGAGÉS**, souvent des prairies qui longent les routes ;

LE COTEAU DE LA RIVE GAUCHE

- C'est la transition forêt/agriculture qui rend lisible la rupture de pente entre le fond de vallée et les versants abrupts ;
- Le **CONTRASTE** (textures, couleurs) est très marquant depuis les espaces agricoles des Mouilles, du Cagnet, du Clos, et le Martinet à Vougy. Par ailleurs ces espaces rythment le fond de vallée entre les espaces construits de Dessy, Pontchy, Thuet, Vougy. Des constructions ou l'avancée de la forêt risqueraient de faire perdre cette lecture des lieux.

LE COTEAU DE LA RIVE DROITE

- Le coteau de la **RIVE DROITE** attire le regard depuis de nombreux points de vue routiers ;
- L'occupation du sol se répartit en **SÉQUENCES** entre des repères visuels et physiques très marquants et identitaires comme : le « château du bois des Tours » et sa butte, AYZE et son mamelon prairial ;
- Le coteau d'AYZE et de Marignier est encore porteur d'une **VALEUR CULTURELLE** viticole rare en Haute-Savoie ;

- Le coteau de Bonneville : Une occupation résidentielle en partie basse du coteau / En partie haute, une ceinture prairiale qui permet de « lire » la limite de l'urbanisation, par un **CONTRASTE** de tonalités très marquant (*secteur d'intérêt paysager 8, page 201*) ;
- Le coteau de Monnaz sur Marignier : une occupation résidentielle qui bénéficie de **VUES IMPRENABLES**, aux franges encore qualitatives, mais menacées par une banalisation.

FOND DE VALLÉE

- A l'Est de Vougy, des **ESPACES AGRICOLES** jouant un rôle de coupure vis-à-vis de Marnaz et de la moyenne vallée de l'Arve fortement urbanisée et offrant en partie haute, un beau point de vue sur le secteur de Marignier ;
- Des hameaux bien **IDENTIFIABLES**, car groupés au cœur des prairies agricoles (Thuet, Pontchy, Dessy) Ces espaces agricoles rythment le fond de vallée entre les espaces construits (*secteurs d'intérêt paysager 4, 5 et 6, page 201*) ;
- Un riche **PATRIMOINE ARBORÉ** dans ces secteurs agricoles : arbres isolés, vergers, alignements ;
- Les grands **ESPACES AGRICOLES** de fond de vallée d'Amancy et de Saint-Pierre constituent des coupures paysagères importantes ;
- Les entrées de ville ont une qualité variable : Valorisantes depuis Vougy, En voie de reconversion, depuis AYZE ;
- Le centre de Bonneville : un centre **HISTORIQUE** de qualité mais limité ;
- Une valorisation des **RIVES DE L'ARVE** engagée ;
- Pour Marignier, des **ESPACES OUVERTS** dans le secteur de la confluence qui sont des espaces de perception vers le bourg, les coteaux et les « bornes » de l'adret.

I - LES PAYSAGES

3 ATOUTS, FAIBLESSES ET ENJEUX DU TERRITOIRE

PETIT-BORNAND-LES-GLIERES ET BRISON

ALPAGES ET SOMMETS

- Côté Bary : des paysages remarquables d'alpages porteur d'une **IMAGE TRADITIONNELLE** forte (*secteur d'intérêt paysager 13, page 201*)
- Côté Glières : un lieu de **MÉMOIRE DÉPARTEMENTAL**, supporté par un **CADRE NATUREL GRANDIOSE**.

COTEAUX ET FOND DE VALLÉE

- Le centre **HISTORIQUE** de la commune du Petit-Bornand est accueillant avec une structure bâtie ancienne typique d'un bourg de montagne ;
- Des **PENTES TRÈS VISIBLES** depuis la RD12, qui accueillent des hameaux groupés encore lisibles au sein des prairies comme Termine, Saxias, Beffey, etc. mais aussi des chalets isolés ;
- Un **HABITAT TRADITIONNEL** remarquable.

FAIBLESSES

DE CONTAMINE SUR ARVE A BONNEVILLE

LES COTEAUX

- Le village de Contamine : une forme urbaine qui mériterait de gagner en « **ÉPAISSEUR** » pour conforter l'image de chef-lieu ;
- Le hameau de Pouilly : un **DÉVELOPPEMENT DE L'URBANISATION** conséquent, autour de plusieurs groupements traditionnels ;
- Le secteur de Findrol : une « **ACCUMULATION** » d'infrastructures et de constructions peu hiérarchisées et difficilement lisibles.

FOND DE VALLÉE

- Au pied du coteau de la Côte d'Hyot, des espaces à dominante agricole et des constructions éparées marquent la limite des ambiances urbaines de Bon-

neville. Un sentiment de **MANQUE D'IDENTITÉ**, voire de « délaissement » dans l'entretien des espaces agricoles.

LA VALLEES DE L'ARVE DE BONNEVILLE A MARIGNIER

LES COTEAUX ET SOMMETS

- Le coteau d'Ayze et Marignier : des habitations historiquement plutôt **ÉPARSES** (pas de réels « hameaux ») Une « résidentialisation » qui accentue le côté « pointilliste » de l'urbanisation. Des espaces agricoles touchés par la descente de la forêt.

LES PLATEAUX AGRAIRES D'ALTITUDE

- La pression de l'urbanisation sur ces secteurs « sensibles » est à surveiller (Eponnet / Chéney et Ossat / Cormand).

FOND DE VALLÉE

- En partie Ouest du tissu urbain de Vougy et autour de Marignier, une **MIXITÉ** d'avantage prononcée entre habitat et activités économiques : quelles cohabitations futures entre ces différentes vocations ? quelles formes pour les futures urbanisations ?
- L'urbanisation crée un vaste **CONTINUUM** jusqu'à Saint-Pierre-en-Faucigny ;
- Les **ENTRÉES DE VILLE** ont une qualité variable : de type « faubourg » depuis La Roche Sur Foron (le résidentiel s'entremêle avec les commerces, les enseignants et pré-enseignants affichent leurs couleurs vives, une image dégradée) ;
- Le centre de Bonneville : des formes urbaines et des quartiers à mieux **ARTICULER ENTRE EUX**. Des continuités paysagères à améliorer entre le centre historique et les quartiers périphériques ;
- Le bourg de Marignier devient difficilement lisible au sein d'une **NAPPE URBAINE EN VOIE DE CONURBATION** avec Theyez ;

I - LES PAYSAGES

3 ATOUTS, FAIBLESSES ET ENJEUX DU TERRITOIRE

- Dans le secteur de la confluence Arve / Giffre des limites dures pour les derniers **ESPACES OUVERTS** de la plaine.

PETIT-BORNAND-LES-GLIERES ET BRISON

ALPAGES ET SOMMETS

- Des **ACCÈS DIFFICILES** depuis le Petit-Bornand-les-Glières pour le plateau des Glières et depuis Bonneville pour Solaison ;
- Une arrivée sur le plateau des Glières non valorisée avec une **IMAGE CONFUSE** du site ;
COTEAUX ET FOND DE VALLÉE
- Une urbanisation qui tend à **SE DILUER** le long de la RD 12 (mitage) ;
- Une **RUPTURE D'IMAGE** des nouvelles constructions avec le bâti traditionnel, dans la vallée du Petit Bornand (rupture typo-morphologique).

LES PAYSAGES : ENJEUX DU TERRITOIRE

SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

La **PRÉSERVATION DES POINTS DE VUE** et des **PANORAMAS MAJEURS** identifiés. Ce qui implique en particulier :

- de conserver les principaux points de vue offert depuis les coteaux entre Contamine et Bonneville ;
- de conserver l'écran boisé de bord d'Arve pour préserver la qualité des vues sur les coteaux de Contamine à Bonneville, depuis la rive gauche ;
- de préserver les avant-plans de fond de vallée qui permettent les vues sur les sommets (le Môle, la pointe d'Andey) ;

L'**ACCÈS MAÎTRISÉ** aux espaces de **PLEINE NATURE**, en particulier les cours d'eau (l'Arve depuis Bonneville), la confluence Arve/Giffre sur Marignier et le débouché du Giffre, et les alpages (Bargy, Glières, Môle).

DANS LES FONDS DE VALLEES

L'organisation de **SÉQUENCES LISIBLES** entre espaces **BÂTIS** et espaces **OUVERTS**. Ce qui implique en particulier :

- de travailler les limites entre forêt/agriculture et urbain/agriculture au sud de l'autoroute Dessy, Ponchy, Thuet, Vougy et Marignier ;

- de préserver dans ces espaces le patrimoine arboré ;
- de requalifier le secteur de Findrol, en cohérence avec une insertion paysagère structurante du futur hôpital et des infrastructures connexes, ainsi qu'en évaluant les opportunités de requalification offertes par le projet de liaison A40/chasseurs ;
- de conforter la qualification des bords d'Arve entre Contamine et Bonneville ;
- de redynamiser, autour de la Côte d'Hyot la perception du paysage par la valorisation des espaces agricoles et naturels et par l'évolution de l'habitat, « réparatrice » de l'urbanisation diffuse ;
- De valoriser le secteur de la confluence Arve/Giffre en lien avec le ruisseau de l'Englenaz ;
- de préserver la lisibilité des séquences bâties et non bâties, le long de la RD 12 (Petit Bornand).

Une meilleure **STRUCTURATION DU CENTRE-VILLE DE BONNEVILLE** : une centralité à renforcer et une urbanité à développer. Un enjeu de poursuite de l'amélioration du paysage urbain des entrées de ville. Ce qui implique en particulier :

I - LES PAYSAGES

3 ATOUTS, FAIBLESSES ET ENJEUX DU TERRITOIRE

- de poursuivre l'amélioration du paysage urbain des entrées de ville, en particulier l'arrivée de la Roche sur Foron ;
- de renforcer la centralité de la ville et de développer son urbanité.

L'identification et la lisibilité de la **VILLE CENTRE** et des **CENTRES-VILLAGES**. Ce qui implique en particulier :

- de maintenir les vastes espaces agricoles de St Pierre, à l'ouest de Bonneville et ceux de la plaine de Marignier rive droite du Giffre ;
- de structurer le tissu urbain de Vougy et Marignier pour le rendre plus lisible et de réfléchir à la cohabitation entre les vocations économiques et l'habitat. Le potentiel d'urbanisation dans le secteur « des Fontaines » (Vougy) pourrait constituer l'articulation entre les parties Est et Ouest du tissu urbain.
- De requalifier et de constituer des liens forts entre le centre bourg et les quartiers de Marignier, de valoriser davantage le Giffre dans sa traversée de l'urbain.
- de maintenir et de conforter l'identité du centre historique du Petit Bornand.

SUR LES COTEAUX

La **STRUCTURATION DES ÉQUILIBRES** entre espaces **NATURELS, BÂTIS ET AGRICOLES**. Ce qui implique en particulier :

- de conserver l'image rurale du coteau de Contamine et la lisibilité de cet espace fortement perçu ;
- de structurer le hameau de Pouilly et de définir les modalités d'extensions du chef-lieu ;
- de définir des limites claires entre urbain et rural le long de la RD 1205, à la sortie de Contamine vers Bonneville ;
- de travailler les limites entre espaces bâtis, agricole et boisé sur les coteaux de Bonneville, d'Ayze, de Marignier et de Brison. Le coteau de Monnaz en par-

ticulier doit trouver un équilibre au risque de rapidement se périurbaniser ;

- de travailler sur les rapports entre vignoble, prairie, urbanisation et forêt sur le coteau d'Ayze à Marignier. De contenir la descente de la forêt ;
- de préserver sur les versant du Petit Bornand, un paysage caractéristique des Aravis, comme « porte d'entrée » de ce massif : hameaux regroupés et fermes isolées, maintien des lisières boisées, etc.

L'**ÉVOLUTION RÉSIDENTIELLE** en accord avec les valeurs paysagères et architecturales locales. Ce qui implique :

- d'assurer une cohérence des formes architecturales, des implantations, des aménagements paysagers des nouvelles constructions, sur les versants à forte identité du Petit Bornand et de Brison. Maintenir en particulier la lisibilité des séquences bâties/non bâties le long de la D186a et sur la route menant au plateau de Solaison ;
- de définir les modalités d'extension du Chef-lieu d'Ayze. De concilier le développement de la commune avec le maintien du charme de la traverse de la RD 6 ;

EN MONTAGNE

L'affirmation d'un **CHOIX D'IMAGE** sur le plateau des Glières qui fasse le lien entre ses différentes fonctions de site historique et d'espace naturel, et ses usages (agricole, touristique, loisir) et dans le contexte d'une politique globale (programmes opérationnels de massif notamment) à l'échelle du plateau.

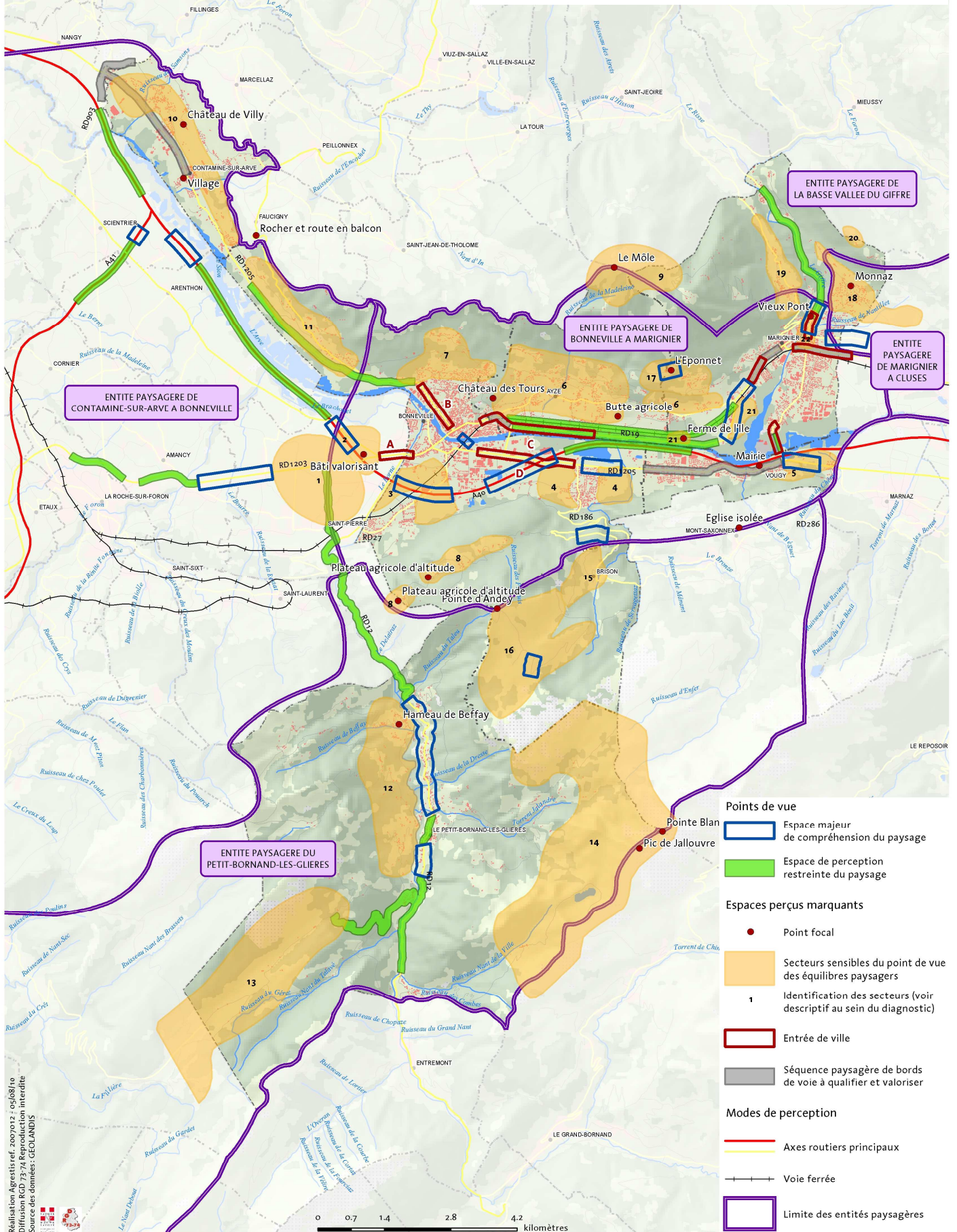
La préservation du **CARACTÈRE NATUREL ET FONCTIONNEL** pour l'activité pastorale, des **SOMMETS EMBLÉMATIQUES** (Môle, pointe d'Andey) et des **ESPACES IDENTITAIRES** porteurs d'une image forte (Cenise, Lessy, Mayse, Plateau d'Andey, Plateau de Solaison).

CONCLUSION



FIGURE 121 - CARTE DES PAYSAGES PERÇUS DE LA CCFG

Sources : Agrestis – Diffusion RGD 73-74 – Reproduction interdite
Source des données Géolandis



Réalisation Agrestis ref. 2007012 - 05/08/10
Diffusion RGD 73-74, Reproduction interdite
Source des données : GÉOLANDIS

I - LES PAYSAGES

3 ATOUTS, FAIBLESSES ET ENJEUX DU TERRITOIRE

TABLEAU 64 - IDENTIFICATION ET QUALIFICATION DES ENTITÉS PAYSAGÈRES DE LA CCFG

RAPPEL DU DIAGNOSTIC ET DES ENJEUX			
NOM ENTITÉ	CARACTÈRES IDENTITAIRES	PANORAMA ET POINTS FOCaux	SECTEURS SENSIBLES DU POINT DE VUE DES ÉQUILIBRES PAYSAGERS
ENTITÉ DE LA VALLÉE DE L'ARVE DE BONNEVILLE À MARIGNIER	<p>CETTE AMBIANCE EST SITUÉE SUR LES PREMIERS RESSERREMENTS DE LA VALLÉE DE L'ARVE. EN FOND DE VALLÉE, ELLE EST CARACTÉRISÉE PAR :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La diversité et l'entrecroisement des activités humaines : industrielles, artisanales, agricoles, dans un espace restreint - L'empreinte des infrastructures - L'architecture industrielle - L'imbrication des ateliers et usines de décolletage au cœur de l'habitat - Le cœur historique de Bonneville - Les Bords de l'Arve et le secteur de la confluence Arve/Giffre. - L'égrenage des hameaux au pied de l'ubac, mis en scène par les vastes espaces agricoles qui les bordent <p>SUR LES COTEAUX, ELLE EST MARQUÉE PAR :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un ubac pentu et boisé, au caractère naturel fort, avec quelques prairies d'alpages ponctuelles - Un adret aux pentes plus accessibles, avec un patrimoine végétal diversifié : vignobles, prés, haies et un patrimoine bâti rural et viticole encore important. L'activité agricole recule pour laisser progressivement place aux broussailles et à la forêt - Les sommets de la Pointe d'Andey et du Môle sont deux points qui attirent le regard et identifient le territoire - Les plateaux agraires et prairies d'altitude de mi-versant sont des espaces sensibles de mise en valeur, notamment pour certaines perceptions panoramiques (17, 19 et 20) 	<p>LES VUES MARQUANTES SONT LES SUIVANTES : Vues sur le coteau adret :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AMPHITHÉÂTRE DU CENTRE DE BONNEVILLE - COTEAU AGRICOLE ET VITICOLE D'AYZE <p>Quatre « bornes visuelles » délimitent ces coteaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le virage de la Côte d'Hyot - Le relief du Château des Tours - La butte agricole d'Ayze - La crête du Mont Orchez <p>Les points de vue sur l'Eglise du Mont-Saxonex</p> <p>Les points de vue sur les sommets du Môle et de la pointe d'Andey.</p> <p>Les points de vue sur la vallée et la confluence Arve/Giffre, depuis les coteaux habités de la rive droite :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le secteur de l'Eponnet et de Chény sur la vallée et le Bargy - le secteur d'Ossat donne sur la vallée du Giffre - le secteur de La Croix (crête du Mont Orchez donne sur la confluence et la plaine de Marignier 	<p>N°1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La ville de Bonneville sort de son « berceau naturel ». - A l'aval, elle crée UN VASTE « CONTINUUM » jusqu'à Saint-Pierre et Saint-Maurice. - Ce front urbain est très nettement arrêté par les grands espaces agricoles de fond de vallée d'Amancy et de Saint-Pierre. - PAR LEUR GRANDE TAILLE, LEURS TEINTES CLAIRES, ET L'ABSENCE DE MASQUES VISUELS, CES VASTES BANDES AGRICOLES PERPENDICULAIRES À L'ARVE (système de drainage) soulignent la présence de l'agglomération de Bonneville depuis la Roche.
			<p>N°2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cette vue est déterminante pour la perception « positive » de l'image de l'agglomération de Bonneville et ses environs en sortie d'autoroute. - Le bâtiment d'une entreprise de la filière bois offre UNE IMAGE TECHNIQUE VALORISANTE en lien avec cette ressource historique.
			<p>N°3/4 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En dehors du tissu dense de l'agglomération, les hameaux en pied de coteaux sont bien identifiables (Pontchy, Thuet, Dessy), car encore groupés et lisibles au cœur de vastes prairies agricoles. - Ces vastes espaces agricoles permettent d'offrir des vues sur le fond de vallée depuis les routes.
			<p>N°5 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ces espaces agricoles et boisés jouent un rôle de coupure vis-à-vis de Marnaz et de la moyenne vallée de l'Arve fortement urbanisée. - En partie haute, ce lieu de promenade est apprécié pour la vue qu'il offre sur les montagnes de la Haute Vallée de l'Arve, et ses ambiances rurales (petit patrimoine, vergers, arbres isolés...).
			<p>N°6/7 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le coteau de la rive droite est très attractif visuellement depuis de nombreux points de vue, notamment routiers. - Deux séquences se distinguent entre deux « bornes » très marquantes dans le paysage, à savoir, le « château des Tours » et la butte agricole sur Ayze : - Le coteau 6 au-dessus d'Ayze est marqué par un urbanisme résidentiel de faible densité et diffus qui s'égraine au sein des espaces agricoles et naturels marqués par la vigne, les haies, les friches, les prés. Ce coteau se poursuit à l'ouest de Marignier, avec les mêmes caractéristiques. - Le coteau de Bonneville (7) s'organise très différemment. Il présente une forte occupation résidentielle en partie basse du coteau, alors qu'en partie haute, une ceinture prairiale permet de « lire » les limites de l'urbanisation, par un contraste de tonalités marquant.
			<p>N°8 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ces plateaux agricoles d'altitude situés à mi-pente des versants boisés de la Pointe d'Andey humanisent la montagne, TRANCHENT par leur couleur claire avec le fond sombre des boisements. - Ils aident à COMPRENDRE LA VIE DE LA MONTAGNE : ce sont des espaces qui participent à l'identité montagnarde. - Ils ne sont perceptibles que GRÂCE À DES AVANT-PLANS DÉGAGÉS en fond de vallée, souvent des prairies, qui longent les routes. - La fermeture progressive de ces derniers risque de faire perdre la vue sur ces espaces agricoles d'altitude.
			<p>N°9 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Môle est, avec la Pointe d'Andey, un des sommets emblématiques du territoire, par sa forme particulière, ses alpages, sa neige résiduelle en début et fin de saison... - Cet ESPACE IDENTITAIRE n'est perceptible depuis le fond de vallée que grâce à des avant-plans dégagés, souvent des prairies qui longent les routes. La fermeture progressive de ces avant-plans risque de faire perdre la vue sur ces espaces.

RAPPEL DU DIAGNOSTIC ET DES ENJEUX			
NOM ENTITÉ	CARACTÈRES IDENTITAIRES	PANORAMA ET POINTS FOCaux	SECTEURS SENSIBLES DU POINT DE VUE DES ÉQUILIBRES PAYSAGERS
			<p>N°18</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le coteau de Monnaz offre une image mal définie. Il est occupé par une urbanisation éparse. Ce coteau possède encore des abords qualitatifs et des vues imprenables sur la vallée, mais il doit trouver un équilibre dans son développement face à un potentiel spatialement encore important.
			<p>N° 17, 19, 20</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'espace dégagé de l'Eponnet et moindre du Chéney, actionne des vues panoramiques. Le Chéney est sous pression de l'urbanisation résidentielle - Le secteur dégagé d'Ossat jusqu'à Cormand, tout en longueur exprime un plateau avec une profondeur de vue in situ et vers les paysages du Giffre - Le petit secteur du Coux de Marignier permet des vues dominantes vers la confluence Arve/Giffre et la plaine de Marignier
			<p>N° 21</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les derniers espaces ouverts de plaine, aux abords de la confluence Arve/Giffre permettent les perceptions sur les coteaux et sommets et articulent une approche agréable des espaces boisés de la confluence.
ENTITÉ DE CONTAMINE-SUR-ARVE À BONNEVILLE	<p>La plaine de l'Arve est un des rares espaces plats et ouvert de Haute-Savoie.</p> <p>Le coteau de Contamine est perçu comme un simple rebord agricole qui la ceinture.</p> <p>Le coteau de la Cote d'Hytot participe à la transition entre la basse vallée de l'Arve et la haute vallée de l'Arve : plus boisé et plus haut que le coteau de Contamine. Il annonce des paysages plus naturels avec les montagnes plus austères du cœur des Alpes.</p>	<p>Le coteau de Contamine est fortement perçu depuis l'autoroute mais aussi depuis le Pays Rochois. Il souligne les montagnes du Chablais situées en arrière-plan.</p> <p>Le coteau de la Côte d'Hytot est moins attractif pour le regard, qui est plutôt attiré par les montagnes du Chablais ou le massif du Mont Blanc. Il est principalement perçu depuis la route en contrebas, située dans un espace resserré entre le fleuve et les pentes.</p>	<p>N°10</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ce paysage agraire présente de nombreux attraits associés à la « nature ordinaire », en particulier son carroyage lâche de haies qui encadrent les prairies et les hameaux de pente. L'image qui se dégage de ce secteur est majoritairement celle d'une campagne préservée, une des plus lisibles des abords de la plaine de l'Arve. - Le chef-lieu de Contamine sur Arve, resserré sur lui-même, offre une silhouette lisible et remarquable sur fond de « glacis agricole ». Le bourg est accueillant, et L'ÉQUILIBRE ENTRE ESPACES PIÉTONS ET ESPACES ROUTIERS a été trouvé. L'entrée nord du bourg est marquée par un point focal à forte valeur patrimoniale et identitaire : le château de Villy et ses abords. - Sur ces secteurs, l'évolution non maîtrisée de l'urbanisation résidentielle de faible densité sur les pentes peut modifier la perception des lieux.
			<p>N°11 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ce coteau offre une image mal définie. Il est mité par une urbanisation éparse, conditionnée par de nombreux risques naturels.
			<p>N°12 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ce coteau est constitué de vastes espaces prairiaux, ponctués d'un bâti traditionnel encore important et préservé sous forme de groupements ou isolé et étagé. Quelques rubans boisés, qui accompagnent les cours d'eau, descendent la montagne et séquentent ce panneau paysagé remarquable. - La forêt descend progressivement le long des pentes sous l'effet de la déprise agricole. - Le bâti traditionnel offre une unité typo-morphologique marquante du massif Bornes/Aravis, dont dépend la qualité paysagère de ce secteur. L'épannelage des constructions, les volumes et les teintes, l'adaptation à la pente, le caractère regroupé de l'urbanisation, l'équilibre entre une urbanisation encore limitée et les espaces ouverts, sont autant de facteurs qui participent à l'identité des lieux. - Les nouvelles constructions, répondant aux besoins actuels, sont plus petites et « sophistiquées ». Elles présentent des abords aménagés rarement adaptés au terrain naturel. Leurs couleurs sont souvent plus claires. Elles se distinguent facilement du reste des constructions jusqu'à parfois rompre l'harmonie de certains hameaux en focalisant le regard. - La maîtrise de l'évolution de l'urbanisation est donc essentielle.
ENTITÉ DE BRISON ET DU PETIT-BORNAND-LES-GLIÈRES	<p>La vallée du Borne est une des PORTES D'ENTRÉE dans le massif des Aravis.</p> <p>Elle offre un VISAGE ENCORE AUTHENTIQUE, ET CONSTITUE UNE IMAGE FORTE DE L'ORGANISATION TRADITIONNELLE DE LA VIE EN MONTAGNE : activité agropastorale, hameaux regroupés et chalets isolés étagés sur les pentes, torrents inhospitaliers, pentes herbeuses, et alpages sur les plateaux sommitaux.</p> <p>Il s'agit d'un SECTEUR INVENTORIÉ COMME « PAYSAGE RURAL PATRIMONIAL » PAR LA DIREN.</p> <p>Brison, de part son altitude et son implantation, est un village qui témoigne de la rudesse des conditions de la vie en montagne.</p>	<p>La découverte de la vallée du Borne se fait principalement depuis l'unique route de passage (RD 12) accrochée au relief et qui longe le torrent du Borne sur sa rive droite. Cette configuration de la route donne à voir, sous forme de panoramas ou de fenêtres paysagères, sur le coteau opposé qui représente, une véritable « vitrine » de l'organisation agropastorale traditionnelle du massif des Bornes et Aravis. Les routes étroites et escarpées conduisant aux alpages offrent des points de vue remarquables et à forte valeur émotionnelle sur la vallée et les sommets opposés.</p> <p>La route d'accès à Brison, étroite et accrochée aux pentes escarpées, offre par endroits des panoramas exceptionnels sur la vallée de l'Arve et les montagnes.</p> <p>Le site d'implantation du village se découvre au débouché du dernier virage.</p>	<p>N°13/14 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les alpages sont des espaces indispensables à l'économie agricole de la région. Mais ils sont devenus aussi des espaces d'évasion pour la population. - Le plateau des Glières est le lieu le plus fréquenté, par les habitants comme par les touristes. - Sa valeur historique, son originalité de plateau d'altitude, et ses vastes espaces plats et ouverts, sont autant d'éléments qui participent à sa renommée et qui ont accentué sa fréquentation, notamment pour les activités de loisirs. - Cependant, l'accès par le Petit-Bornand est plus difficile et confidentiel que celui par Thorens-Glières, et se caractérise par une offre d'accueil peu structurée. - Les alpages côté Bargy (14) sont moins accessibles et de fait conservent un caractère naturel et sauvage, accentué par l'aménagement récent du lac de Lessy. Ils constituent une des images fortes de la montagne « humanisée ». - Ces deux alpages bénéficient d'une protection au titre des sites inscrits. - Cette protection ne garantit pas pour autant l'avenir de ces espaces sans démarche volontariste de valorisation globale.

RAPPEL DU DIAGNOSTIC ET DES ENJEUX			
NOM ENTITÉ	CARACTÈRES IDENTITAIRES	PANORAMA ET POINTS FOCUX	SECTEURS SENSIBLES DU POINT DE VUE DES ÉQUILIBRES PAYSAGERS
			<p>N°15 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le village est bien blotti dans son berceau naturel. - Le bâti à dominante rurale y est dense et bien regroupé, avec des axes de façades orientés dans le sens de la ligne de pente, reflétant les implantations et les traditions montagnardes (solidarité, protection, économie de l'espace...). - Le paysage avoisinant est perturbé par deux éléments : l'avancée de la forêt qui assombrit l'ambiance générale, et la dilution périphérique du bâti récent qui déséquilibre le bel ensemble formé par le village traditionnel. On observe une résidentialisation des abords du village en rupture typo-morphologique avec l'existant. <p>N°16 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le plateau de Solaison est un alpage fréquenté hiver comme été par une clientèle familiale, car il offre un accès rapide à des balades aisées dans un cadre grandiose (Bargy, vues sur le massif du Mont Blanc). - La route d'accès au plateau d'alpage depuis le village est ponctuée de résidences secondaires éparses qui s'insèrent sans trop de heurts dans l'environnement paysager. - Le hameau de Solaison ponctue l'aboutissement de la route d'accès au vaste alpage du plateau. Le bâti y est sommaire, à l'aspect de granges, majoritairement construit de planches clouées. Ce bâti donne une ambiance particulière au lieu : simplicité de la tradition agropastorale.